



COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

JEUDI 9 NOVEMBRE 2017

Année scolaire 2017-2018

Ordre du jour :

1. Installation du conseil d'établissement
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal
4. Rôle et fonctionnement des diverses instances du LFIK
5. Bilan de la rentrée
6. Projet d'établissement
7. Projets pédagogiques en cours ou à l'étude
8. Formation continue

Représentants de l'administration :

- M. RESBEUT, chef d'établissement du lycée
- M. LECACHEUR, directeur administratif et financier
- Mme BREFFI, CPE

Enseignants et représentant du personnel

- Mme MENETRIER, professeur des écoles
- M. MELLET, professeur des écoles
- M. ROYNETTE, professeur du secondaire
- Mme PRECHEUR, secrétaire

Représentants des parents d'élèves :

- M. BERGONZO
- M. DESCAMPS
- M. PRETET

Représentant des élèves :

M. BOLSTAD, représentant des élèves
M. KAMEYA, suppléant invité

Représentants de l'APEK :

- M. BRULE, président de l'APEK
- Mme GUILLON, évènement et accueil

La séance est ouverte à 17h15

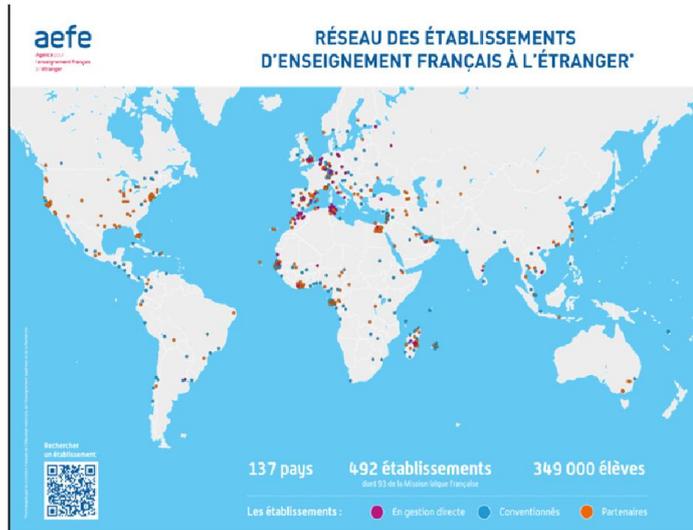
1. Installation du conseil d'établissement

Le chef d'établissement ouvre la réunion après présentation des membres élus et représentants des trois collèges et fait un rappel sur les attributions du conseil d'établissement.

Attribution du conseil d'établissement

- Met en place le règlement intérieur de l'établissement
- Adopte le calendrier scolaire dans le respect des textes en vigueur
- Associe ses membres à l'élaboration du projet d'établissement
- Émet un avis sur l'évolution des structures, la composition des classes, les innovations pédagogiques en cohérence avec le projet d'établissement
- Émet un avis sur le fonctionnement et la qualité de vie scolaire (hygiène, santé, sécurité, travaux à effectuer dans ces domaines)
- Informe du choix des manuels scolaires ou autres éléments pédagogiques
- Informe sur le budget et le compte financier du lycée
- Donne son accord pour toute activité complémentaire éducative, sportive, culturelle.

Appartenance au réseau de l'AEFE



Il rappelle l'appartenance à un réseau monde et en dresse les atouts.

Ses missions

Il liste les divers missions envers ses usagers.

Assurer les missions de service public relatives à l'éducation en faveur des enfants français établis hors de France.

Favoriser, par l'accueil d'élèves étrangers, le rayonnement de la langue et de la culture française.

Contribuer au renforcement des relations de coopération entre les systèmes éducatifs français et étrangers.

Aider les familles à supporter les frais liés à l'enseignement tout en veillant à la stabilisation des frais de scolarité.

Accorder des bourses aux enfants scolarisés de nationalité française.

Les personnels

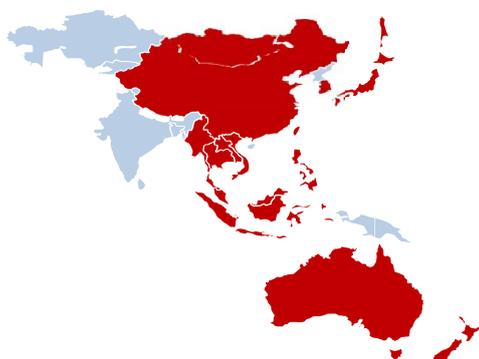


Il souligne à ce titre l'emploi par le réseau de personnels dépendant aux statuts divers. Il souligne que le nombre d'agents recrutés localement est en augmentation.

Il évoque les divers statuts des établissements qui changent plus ou moins les relations qu'elles entretiennent avec l'agence. Ainsi dans le monde, on compte : 74 établissements à gestion directe (EGD), 156 établissements conventionnés, 262 établissements partenaires.

Plus spécifiquement sur la zone, nous avons la répartition et le nombre d'élèves qui suit :

Zone Asie-Pacifique



37
établissements
3
EGD
14
conventionnés
20
partenaires (dont 3 affiliés MLF)
21 000
élèves
17
pays

Les établissements conventionnés

Les établissements conventionnés comme le LFIK sont des établissements :

- gérés par des associations de droit privé, français ou étranger, qui ont passé une convention administrative, financière et pédagogique avec l'AEFE.
- Cette convention porte notamment sur les conditions d'affectation et de rémunération d'agents titulaires de l'Éducation nationale et sur l'attribution de subventions et le respect des programmes.
- Ces établissements entretiennent avec l'AEFE un dialogue de gestion constant.

Après cette présentation et l'installation du conseil sont donnés les points abordés pendant le CE :

- 1.Installation du conseil d'établissement
- 2.Adoption de l'ordre du jour
- 3.Adoption du procès verbal de la dernière réunion
- 4.Rôle et fonctionnement des diverses instances du LFIK
- 5.Bilan de la rentrée
- 6.Projet d'établissement
- 7.Projets pédagogiques en cours ou à l'étude
- 8.Formation continue
- 9.Questions diverses

2. Adoption de l'ordre du jour

Adopté à l'unanimité

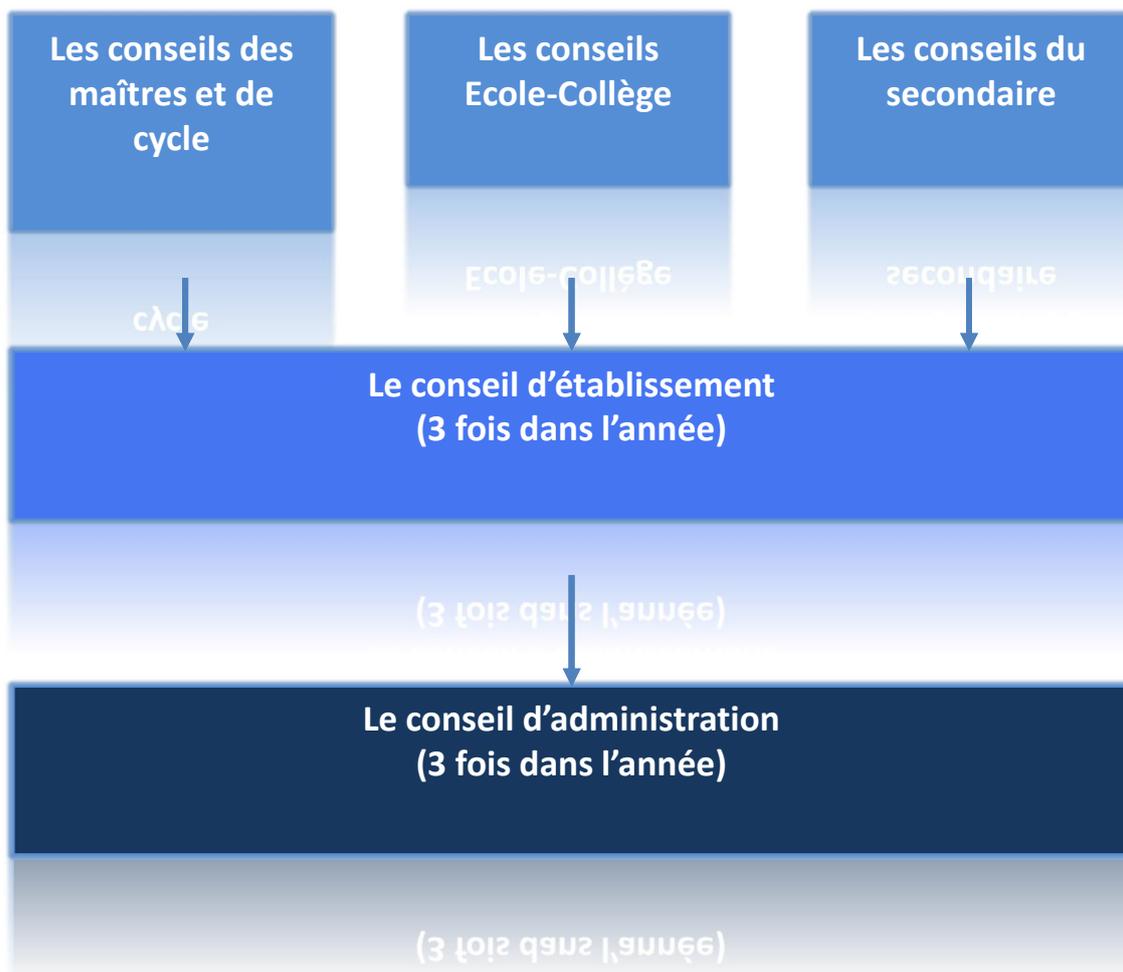
3. Adoption du procès-verbal du CE du 15 juin 2017

Adopté à l'unanimité

4. Rôle et fonctionnement des diverses instances

Présentation des divers instances

- Des conseils



4. Rôle et fonctionnement des diverses instances

Des conseils

Le conseil de discipline est instauré dans les établissements comprenant un enseignement du second degré.

Ces membres sont élus au sein du conseil d'établissement de la façon suivante :

- Cinq représentants des personnels dont quatre au titre des personnels d'enseignement et d'éducation et un au titre des personnels non-enseignants
- Trois représentants des parents d'élèves et deux représentants des élèves parmi les délégués de classe au collège
- Deux représentants des parents d'élèves et trois représentants des élèves parmi les délégués de classe au lycée

A été proposé le fait de ne pas choisir les membres durant ce CE. Au cas où il faudrait réunir un conseil de discipline, la procédure de désignation des représentants devant siéger à ce conseil serait déclenchée.

En plus de ces conseils, un certain nombre de commissions sont mises en places ou le seront :

cellule de formation

- ✓ Donne un avis sur les attributions des stages et les orientations pédagogiques qui en résultent.
- ✓ Emet des propositions pour le CPM (comité de pilotage de la mutualisation)
- ✓ Fait un bilan de ces actions

Elle s'est réunie une première fois en septembre pour l'attribution des stages selon les orientations discutées puis arrêtées par le chef d'établissement.

4. Rôle et fonctionnement des diverses instances

Des commissions

- **CRH** (commission des ressources humaines). Cette instance à destination des personnels du lycée traite les points liés aux domaines suivants :

- ✓ la gestion des carrières
- ✓ la suggestion de toute mesure de nature à améliorer les conditions de travail
- ✓ l'égalité des chances et la non-discrimination

Elle se réunira trois fois par an. La première réunion aura lieu ce jeudi 16 novembre. Tous les personnels y sont invités. Une désignation de deux représentants est actuellement en cours.

- **CHS** (commission hygiène et sécurité de la communauté scolaire) et **CHSCT** (commission relative à l'hygiène, à la sécurité et aux conditions de travail des personnels)
 - ✓ l'hygiène et la sécurité de la communauté éducative (respect et veille de toutes les dispositions légales)
 - ✓ l'analyse et promotion de la prévention des risques professionnels
 - ✓ les propositions d'actions de formation à mettre en œuvre dans le domaine de l'hygiène et la sécurité, les conditions de travail en lien avec la cellule de formation continue
 - ✓ Les mesures de sécurité à prendre, en lien avec l'ambassade et le conseiller technique de sûreté de l'AEFE

La proposition d'organiser deux réunions en une a été faite par le chef d'établissement. Celle-ci a été entérinée par le conseil. Les dates de réunion (2 dans l'année) seront définies ultérieurement.

Les représentants seront :

Pour les parents : M.PRETET

Pour les élèves : Leonardo BOLSTAD

Pour les enseignants : en attente

Pour l'administration : M.LECACHEUR et le chef d'établissement

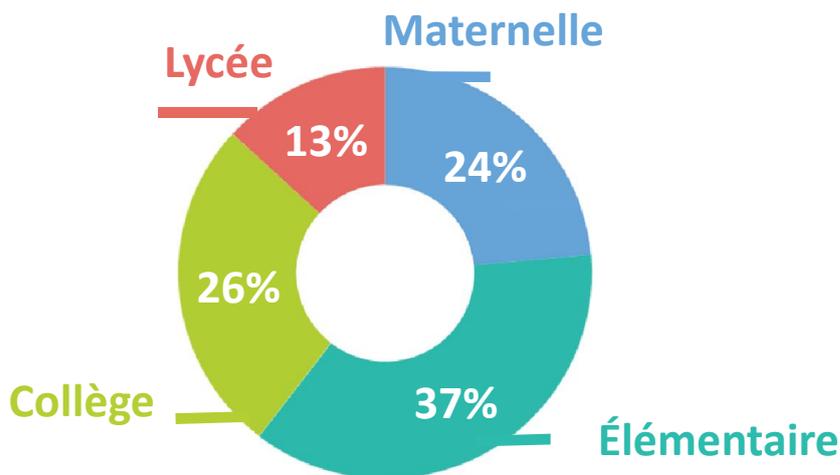
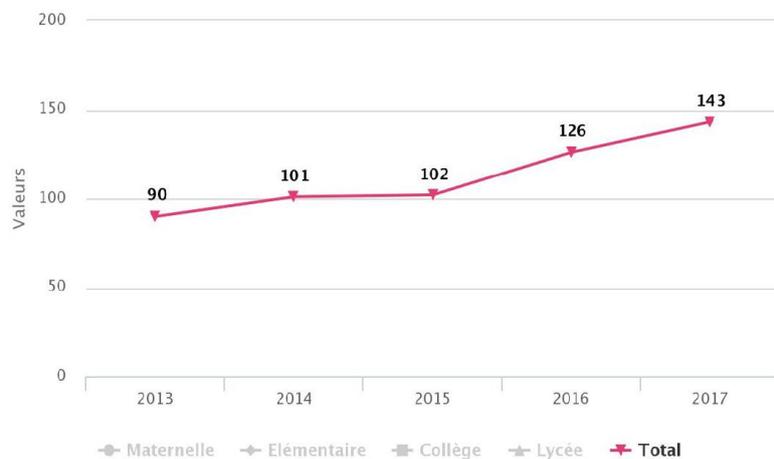
5. Bilan de rentrée

Quelques données chiffrées

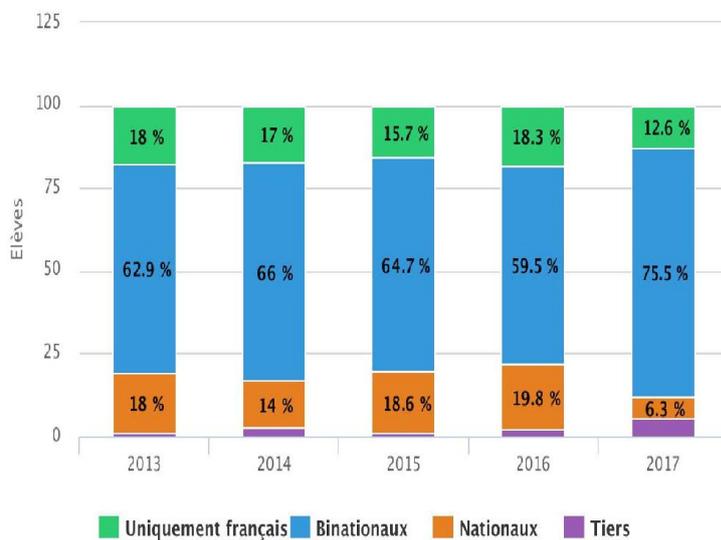
Les effectifs sont en nette augmentation depuis deux ans. Il est encore difficile avec le Poste diplomatique de savoir si cette augmentation est transitoire ou plus pérenne.

Les élèves nouvellement arrivés sont inscrits essentiellement en classes de maternelle ou en primaire, ce qui augure d'une bonne santé pour le lycée. Ces effectifs se répartissent ainsi :

Evolution des effectifs, Lycée français international de Kyoto



Evolution des taux d'élèves par catégorie, Lycée français international de Kyoto



La répartition des élèves par catégorie montre de façon très claire la part importante d'élèves franco-japonais scolarisés au LFIK.

Cette information procurait par le graphique est essentiel car elle préfigure de l'aide qu'il convient à apporter à des familles certes franco-japonaise mais dont les enfants parlent essentiellement japonais à la maison, même avec le père français.

5. Bilan de rentrée

Structure pédagogique

STRUCTURE PEDAGOGIQUE EN PRIMAIRE		
Rentrée 2017		
Nombre de sections	Classe	Effectifs
2	PS/MS	17 (9 PS / 8 MS)
	GS (mi-temps)	15
1	CP/CM2	20 (9 CP/11 CM2)
1	CE1	14
1	CE2/CM1	19 (10 CE2 / 9 CM1)

STRUCTURE PEDAGOGIQUE AU SECONDAIRE		
Rentrée 2017		
Classe	Effectifs	Enseignement
6 ^e /5 ^e	17 (6 en 6 ^e / 11 en 5 ^e)	Enseignement direct
4 ^e /3 ^e	21 (12 en 4 ^e / 9 en 3 ^e)	Cned
2 ^{nde} / 1 ^{ère}	11 (4 en 2 ^{nde} / 7 en 1 ^{ère})	Cned
Terminale	9	Cned

5. Bilan de rentrée

Sur le plan de la réussite aux examens

- **DNB**
 - 5 candidats
 - 1 mention bien
 - 4 mentions très bien

- **Baccalauréats**
 - 4 candidats
 - 2 sans mention
 - 1 mention assez bien
 - 1 mention bien

5. Bilan de rentrée

Sur le plan matériel

- Investissement d'un nouveau lieu plus propice au travail, offrant de meilleures conditions de travail
- Création d'une salle de sciences
- Création de deux espaces pour les enseignants
- Création d'une salle polyvalente
- Mise en place d'un espace médiathèque au 3F
- Présence de vidéoprojecteurs dans chaque classe
- Achat de nouveaux ordinateurs portables pour le secondaire
- Achat de matériel de sport dont le nécessaire pour réaliser un cycle gymnastique

5. Bilan de rentrée

Sur le plan pédagogique

- Création de classe à faible effectif (GS et CE1)
- Dédoublage des cours de sport au secondaire
- Recrutement d'un professeur d'allemand
- Augmentation du volume horaire annuel de FLE (Français Langue étrangère)

5. Bilan de la rentrée

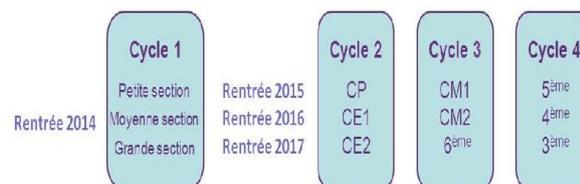
Actualités institutionnelles

Ont été redonnés les grands points de la réforme liés à la Refondation de l'école et les dernières orientations de M. BLANQUER, Ministre de l'éducation nationale.

Une nouvelle organisation

➤ De nouveaux cycles de trois ans, dont un cycle partagé entre l'école et le collège

➤ Ils s'appliquent progressivement selon le calendrier suivant :



Il est à noter que depuis 2016, la 6^e a intégré le cycle 3. C'est une volonté de mener un meilleur suivi des élèves.

Un livret scolaire unique

C'est la volonté affirmée de transmettre un même document aux parents dès la maternelle. D'un établissement à l'autre, parents et élèves retrouveront ce même livret scolaire.

Il est signalé une difficulté à l'étranger avec l'absence d'identifiant pour les élèves qui empêche les établissements d'utiliser le document officiel.

5. Bilan de la rentrée

Actualités institutionnelles

La Priorité est donnée à l'école primaire notamment sur la maîtrise de la langue française. Ce travail doit commencer dès la maternelle autour de l'oral. Le chef d'établissement insiste sur ce point et son importance dans un contexte où, comme vu précédemment, les élèves sont pour une grande part franco-japonais.

GARANTIR À TOUS LES ÉLÈVES L'ACQUISITION DES SAVOIRS FONDAMENTAUX

Lire Écrire Compter Respecter autrui

EN MATERNELLE, RÉDUIRE LES INÉGALITÉS DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE

→ Développer le langage oral et le langage écrit → Préparer les enfants à l'apprentissage de la lecture et de l'écriture

DÉDOUBLER LES CLASSES DE CP, PUIS DE CE1

Rentrée 2017 : Dédoublement des classes de CP en Rep+ soit **≈ 12 élèves par classe**

Rentrées 2018 et 2019 : **≈ 12 élèves en :**
 • CP en Rep
 • CE1 en Rep et Rep+

AU CP, DES ÉVALUATIONS NATIONALES

✓ Évaluation des compétences de tous les élèves de CP en français et en mathématiques

✓ Pour les enseignants, une base fiable et utile pour mesurer les connaissances et savoir-faire de chaque élève

Une nouvelle étape pour le collège

Un collège où on insiste sur la nécessaire maîtrise du français et où l'on augmente le nombre d'heure dédié aux enseignements complémentaires en petits groupes (AP, EPI)

DES ÉVOLUTIONS NÉCESSAIRES POUR :

répondre aux besoins des élèves enrichir l'offre d'enseignement donner plus de souplesse aux communautés éducatives pour définir leur projet d'établissement proposer une ouverture sur l'Europe et sur le monde

PLUS DE SOUPLÉSSE DANS LES ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES

OBJECTIF : Accorder davantage de confiance aux acteurs de terrain

Enseignements obligatoires

Enseignements communs		Enseignements complémentaires	
23 h en 6 ^e	22 h en 5 ^e , 4 ^e et 3 ^e	3 h en 6 ^e	4 h en 5 ^e , 4 ^e et 3 ^e

À la fin du collège, tout élève doit avoir bénéficié de chacune de ces formes d'enseignements complémentaires. Les EPI peuvent commencer dès la 6^e. Ils n'ont plus de thématique ni de nombre imposés.

► **Accompagnement personnalisé (AP)**
 ► **Enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI)**

► Un enseignement commun ou complémentaire peut, dès la 6^e, être dispensé dans une langue vivante étrangère ou régionale, à condition que cet enseignement ne représente pas plus de la moitié du volume horaire total.

5. Bilan de la rentrée scolaire

Budget et compte financier du lycée

Le déménagement dans les locaux actuels de Yurin :

Société HELLO

- Déménagement Taiken - Yurin 1 036 800 ¥
- Déchet industriel 648 000 ¥

- Transport imprimante photocopieur CANON 38 000 ¥

Société STARMOVING

- Transport matériel de Tokyo (ordinateurs, vidéoprojecteurs) 118 800 ¥

Coût total : 1 838 000 ¥

Les travaux de réhabilitation des locaux de Yurin

Société KANAME

- Travaux de rénovation des salles, peintures, panneaux 39 960 000 ¥

Société NTT

- Nouvelles installations techniques NTT NETWORK, WIFI 1 468 800 ¥

- Peintures 51 000 ¥

Coût global des travaux : 41 480 000 ¥

Renouvellement du mobilier

Les investissements en matériel informatique et mobilier ont été également conséquents :

Société OKAMURA

- Bureaux, chaises, tables réfectoire, salle de sciences 8 472 000 ¥

Casiers de bureau Manutan 143 000 ¥

- Lits maternelles 53 000 ¥

Coût global mobilier : 8 668 000 ¥

Achat de nouveau matériel de sport

Société UCHIDA 584 000 ¥

- Poutre, cheval d'arçon, saut en hauteur, balles, paniers, cerceaux

Société ASAI 288 000 ¥

- Ballons, frisbees, maillots, vortex

Société KAMO 34 000 ¥

- Ballons de foot

Coût total : 906 000 ¥



Matériel informatique

- PC portables 1 013 000 ¥
- Claviers français 38 300 ¥

Coût total : 1 051 300 ¥

Coût total relocalisation-travaux-mobilier

53 943 300 ¥ soit environ 409 000 euros

6. Projet d'établissement

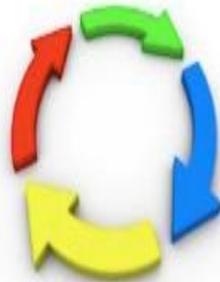
Axes du projet pédagogique 2015 - 2018

Axe 1 – Maîtrise des langues

- Développer l'excellence de la langue française
- Maîtriser la langue japonaise
- Apprendre les langues étrangères dans une perspective plurilingue
- Maîtrise des langages : mathématique, scientifique, historique, géographique et artistique

Axe 4 – Ouvrir le lycée sur les divers environnements culturels

- Favoriser les rencontres avec les patrimoines culturels
- Mettre en place le parcours d'éducation culturelle et artistique
- Favoriser les échanges et les partenariats avec les établissements japonais
- Augmenter les rencontres avec le milieu culturel
- Intensifier l'utilisation du numérique



Axe 2 – Vie scolaire et éducation citoyenne

- Éduquer à la sécurité : APS, APER, Natation
- Assimiler les règles de sécurité (séisme, incendie...)
- Favoriser la parole de l'élève pour améliorer le Vivre ensemble et l'autonomie
- Améliorer la cohérence des règles du temps scolaire et périscolaire
- Harmoniser les exigences et attitudes des personnels de l'établissement
- Mettre en place des actions de secourisme pour les personnels

Axe 3 – Accompagner l'élève dans son projet de formation et d'orientation

- Accueillir tous les publics en prenant en compte leurs spécificités (PPRE, EJe, Flesco...)
- Préparer aux examens (Baccalauréat et DNB) avec l'objectif de l'excellence
- Accompagner l'élève dans son projet personnel d'orientation

Le projet d'établissement aurait dû être le chantier de cette année puisqu'il arrive à échéance. Le service pédagogique de l'AEFE a autorisé le lycée à prorogé d'un an la réécriture du projet d'établissement à conduire en concertation avec les familles, les élèves, les personnels et l'administration.

Ainsi les 4 axes présents dans le document ci avant restent valables. Les projets sur cette année suivent ces orientations.

7. Projet 2017/18

Projets menés ou validés

- Inauguration
- Fête de Noël (dimanche 10 décembre)
- Echange avec l'école Yobai (thème : les fêtes traditionnelles)
- Participation de la classe de 3^e/4^e à un spectacle de Nô (janvier 2018)
- Jardins pédagogiques
- Kyotographie
- Ciné-club

Projets à l'étude

- Participation à des PROZAP (Projets de zone)
 - ◆ Territoires d'Asie
 - ◆ Ma Calcullette c'est ma tête
 - ◆ Zigzag (3^e/4^e)
- La nuit du code
- Défi lecture intercycles
- Le Forum des métiers
- Semaine du goût
- Échanges culturels avec des écoles japonaises (Seisen, Junpu, Doshisha)
- Classe de découverte

8. Formation continue

5 stages ou séminaires ont été validés par le CPM de la zone.

- 3 stages de formation pour les enseignants :
M.GACHIGNARD (enseignant en CP/CM2)
M.GOURBEAULT (Professeur au collège et lycée)
M.DROULERS (Professeur au collège et lycée)
- 2 stages organisés à Kyoto à destination des professeurs principaux du secondaire
(Enseigner les EPI et stage autour des Sciences Economiques et Sociales)
- 2 séminaires organisés pour les directeurs et chef d'établissement
- 1 formation sur l'année ouverte à l'ensemble des personnels.
Formation proposée : apprentissage du japonais

9. Questions diverses

La gestion des double-niveaux au secondaire est-elle intéressante pédagogiquement ?

Réponse d'un enseignant : C'est un atout pour les élèves. Les oblige à l'autonomie et développe la maturité.

Est-il possible d'avoir une activité de programmation en APS ?

Oui, cette demande concerne les APS. Elle peut-être proposée aux parents. Pour information, il faut atteindre 8 élèves pour que l'activité soit ouverte

L'achat de bancs pour la cour est-il possible ? Oui. Au-delà d'un problème de coût, il faut composer avec les associations de quartier et notamment sportives pour que ces bancs ne gênent pas l'utilisation de la cour.

Certains parents nous font part d'une baisse de la qualité des bento école. Qu'en serait-il ?

Il semblerait que certains se plaignent en effet d'une baisse de qualité. Nous verrons avec le prestataire de service.